

# Compte rendu de la séance du Conseil Municipal de Latour du 11 février 2021

Présents : Berton Philippe, Belviso Médhi, Cabanac Cédric, Kubala Christian, Moracchini Patricia Roesing Hans, Thibaud Gérard

Excusés : 0

Absents : 0

Secrétaire de séance : Thibaud Gérard

Ouverture de séance : 18h50

1. Validation des délibérations du dernier conseil municipal du 16 décembre 2020
2. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 200€ aux Resto du cœur
3. Suite à la demande de la délégation militaire départementale et conformément à la circulaire du 26/10/2001 portant sur la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense, Mr Mehdi Belviso a été désigné à l'unanimité « correspondant défense » pour la commune.
4. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 les établissements recevant du public (ERP) de catégorie 4 (recevant moins de 300 personnes) ont l'obligation de posséder un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) afin d'agir au plus vite lors d'un arrêt cardiaque. Les petites mairies ne sont pas pour le moment tenues de s'équiper, mais elles y sont fortement encouragées, afin de sécuriser leur commune et les habitants. Le conseil municipal décide d'attendre le milieu de l'année 2021 pour s'adapter aux nouvelles réglementations avant de s'équiper, notamment dans le cas de la mise en location de la salle polyvalente. Le coût d'un appareil est d'environ 1000€, avec des frais de maintenance mensuels de l'ordre de 15 à 30€.
5. Suite aux demandes de plusieurs habitants du lieu dit « la communion », le conseil municipal décide d'équiper la D40B d'un miroir réfléchissant à la sortie du chemin communal qui dessert les deux lieux dits « la communion », pour sécuriser cet accès. Dans le même esprit, il est décidé d'équiper le virage sur la D40G au lieu dit « Bellevue », d'un panneau signalétique réfléchissant.
6. Suite à une demande formulée par la FNACA (Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie), le conseil municipal entérine le principe de la mise en place d'un « jardin du souvenir », ou d'une plaque commémorative à la mémoire des anciens combattants des guerres d'indépendance. La décision interviendra après avoir choisi un emplacement adéquat dans l'enceinte du cimetière, ou sur le monument aux morts.
7. Questions diverses

- a. Le contrat salarié de Fanny Dedes se termine fin février 2021 et porte sur 2 heures par semaine. Suite à un entretien avec Mr le Maire, et pour permettre une plus grande souplesse dans la gestion administrative de son contrat, Fanny Dedes a émis le souhait d'exercer son activité en auto entrepreneur, toujours sur une base de 2 heures par semaine pour l'entretien des locaux (auxquels il faudra rajouter la salle polyvalente, dans le cas où elle sera louée). Avec une rémunération nette de 16€ de l'heure, la charge pour la commune serait identique à la charge salariale actuelle.
- b. Suite à un courrier de la « Chambre d'Agriculture » concernant les aides à la plantation de haies, il a été décidé d'obtenir de plus amples renseignements sur les conditions d'octroi des aides afin de réaliser un programme de plantations, notamment pour stabiliser les bordures de chemins communaux.
- c. Suite au constat de la disparition presque totale des anciens chemins communaux où pourrait s'exercer une activité de randonnée, il a été décidé de recenser tous ces anciens chemins, en lien avec la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme. Une randonnée pédestre sera proposée aux habitants, à la « re » découverte de ces sentiers, dès que les conditions sanitaires le permettront. L'information sera disponible sur le réseau NAS de la mairie.

#### 8. Avancement des dossiers en cours

- a. Suite au dépôt de dossier de subventionnement pour les travaux prévus sur l'ancienne mairie déposé en décembre et après concertation avec l'architecte, Mr Barrau, il apparaît que la commune n'a pas besoin de faire une demande de permis de construire (dans le cadre d'une réhabilitation), ce qui simplifie et accélère grandement les procédures. Mr Barrau doit nous faire passer dans le courant du mois de février toutes les pièces justificatives restant à fournir pour finaliser le dossier de subventionnement et lancer les appels d'offre.
- b. Dans la perspective des travaux à venir sur les façades de l'ancienne mairie, il a été décidé de déplacer les rosiers plantés en bordure de la façade sud pour les replanter en face. Un entrepreneur des Bordes sur Arize a été contacté pour réaliser ces travaux le plus rapidement possible.
- c. La question de l'assainissement global des bâtiments communaux reste à l'étude, sachant qu'il faut prendre en compte l'appartement actuellement loué, la mairie elle-même, les WC extérieurs, la salle des fêtes (quand elle sera louée), l'ancienne mairie (quand elle sera réhabilitée et louée), la petite cuisine, et aussi prévoir sur le long terme une construction possible. Le dimensionnement des cuves et le coût des installations sont fonction du nombre d'équivalent-habitants et certaines installations peuvent bénéficier d'un subventionnement. Cédric Cabanac doit contacter rapidement de SMDEA pour avoir des éclaircissements à ce sujet.
- d. Le principe d'un arrêté concernant le refus par la mairie de la mise en place des compteurs Linky sur la commune, ainsi que celui d'un autre arrêté concernant la demande d'un moratoire sur le déploiement de la 5G ont été actés par le conseil et seront pris rapidement.

- e. En vue de l'organisation des prochaines élections en juin (régionales et départementales), les personnes référentes pour le contrôle des listes électorales ont été désignées par la préfecture, il s'agit de H.J. Roesing (représentant de la mairie), J.P Bima (administration du contrôle). Les représentants de la commune auprès du tribunal judiciaire sont I.Meffert (titulaire) et C.Kubala (suppléant)
- f. Concernant l'entretien des espaces verts de la commune par Mr Dejean, les travaux devraient démarrer d'ici début mars (taille, tonte...)
- g. Certains documents ont été transmis à la personne chargée de la mise en place du site Internet de la mairie (photos, textes, logos...), et il a été décidé de mettre en place, sur le site, un répertoire des activités exercées sur la commune (commerciales, artisanales, touristiques, culturelles, artistiques...).

Fin de la séance à 20h 30